



La Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité fédère et initie depuis des années des mobilisations contre les effets néfastes des politiques de santé successives qui mettent à mal l'accès aux soins et les notions d'égalité et de solidarité. Ces politiques ne sont pas acceptées par les populations, comme en témoignent les milliers de personnes qui ont manifesté partout en France, notamment sous les banderoles de la Coordination et des Comités locaux. **Partout nous nous élevons avec force contre toutes les suppressions d'emplois, de lits, de services et de sites !!**

A l'aube de sa présentation au Sénat, des membres importants de la communauté hospitalière rejoignent la convergence formée par des associations d'usagers et de défense du service public, des organisations syndicales des personnels, des syndicats médicaux, et des mouvements politiques pour dénoncer **la loi Bachelot "destructrice et injuste"**.

A cette occasion, la Coordination Nationale rappelle avec force ses objectifs de défense, de développement et de promotion de l'hôpital public et dénonce la dérive "mercantile" "dont les premières victimes sont les patients et les soignants" qui sous-tend ce projet.

La loi Bachelot est dommageable pour l'accès à une santé de qualité pour toutes et tous et partout sur le territoire. Elle organise le démantèlement de l'hôpital public et tourne le dos à un aménagement équitable du territoire.

La loi Bachelot est une insulte à la démocratie. Elle ne tire aucun bilan des restructurations passées, enlève toute possibilité d'expression aux professionnels de santé, aux usagers et aux élus directement concernés par son application. Sa mise en oeuvre intervient scandaleusement dans maintes ARH avant même qu'elle ne soit votée.

La loi Bachelot fait de l'hôpital une entreprise et de la santé une marchandise. Elle fait passer des considérations économiques et la rentabilité financière avant les impératifs de santé. Elle impose une tarification des actes, identique à celle du secteur privé, ce dernier est ainsi libre de choisir les activités les plus rentables, alors que le secteur public est contraint d'exercer les missions de service public. Elle permettra de transférer aux sociétés privées les tâches non médicales (gestion, entretien, constructions, etc.).

La loi Bachelot laisse perdurer les inégalités et va accentuer les dérives. Elle n'apporte aucune réponse crédible aux différences territoriales de répartition des médecins, sur les dépassements d'honoraires, les écarts de rémunération, une vraie politique de prévention, de renforcement nécessaire de la médecine du travail et de la médecine scolaire...

La loi Bachelot renforce le centralisme et l'autoritarisme et ouvre la porte à l'arbitraire. Elle exclut tous les contre-pouvoirs. Tout sera décidé par le ministère, et mis en oeuvre par des Agences Régionales de Santé et des directeurs d'hôpitaux aux ordres du Ministère et dotés de tous les pouvoirs.

La loi Bachelot instaure une arme de destruction massive des hôpitaux. Elle institue les communautés hospitalières de territoire dont les attributions sont mal définies, mais dont le directeur pourra décider de la répartition des services et des équipements lourds sur le territoire qui lui sera confié; cela permettra de fermer les services et hôpitaux de proximité qui existent encore; elle confie le pouvoir de les mettre en place aux directeurs des ARS

Pour les 200 comités fédérés par la Coordination, **ce projet n'est pas amendable**

IL FAUT UN RETRAIT PUR ET SIMPLE DU PROJET DE LOI BACHELOT-SARKOZY

suivi, comme la Coordination le demande depuis 2008, « **d'États Généraux de l'hôpital public** » et de l'accès aux soins ouverts aux personnels, aux usagers, aux élus...